



Une nouvelle gouvernance

Pour la CCI territoriale d'Alençon, j'ai souhaité, avec les neuf autres élus du Bureau et notre directeur général, mettre en place une nouvelle gouvernance qui implique chaque membre du Bureau, avec tous les membres titulaires et associés.

Le Bureau du 14 mars dernier a défini les modalités de cette nouvelle organisation, immédiatement mise en place.

Editorial

La gouvernance de notre chambre sera désormais structurée autour de dix groupes de travail répartis sur trois pôles : Entreprises, Territoire, Promotion des hommes et des connaissances, auxquels s'ajoute un groupe concernant l'administration et la gestion financière de la CCI.

L'ensemble du champ de compétences et d'activité de la chambre se trouve ainsi couvert.

Chaque groupe est piloté par un membre du Bureau avec deux autres élus du Bureau et la participation des membres de l'assemblée générale.

Ce dispositif, stimulant pour toute l'équipe d'élus, comme pour l'ensemble de nos collaborateurs, est, bien entendu, articulé avec celui qui se met progressivement en place dans notre CCI Régionale.

Cette démarche doit aboutir à l'adoption d'une nouvelle stratégie avec un programme d'actions cohérent et motivant pour les chefs d'entreprise et notre territoire.

Les enjeux sont fondamentaux et je ne manquerai pas de vous informer au fur et à mesure de cette mise en place des stratégies régionale et territoriale.

François Caucé
Président de la CCIT d'Alençon



Intégrer la responsabilité sociétale dans l'entreprise

page 8

Actualités

Les établissements ornais dans le guide Michelin 2011

page 2

Dossier du mois

Sécuriser les locaux de l'entreprise

page 4

Ressources humaines

Une formation sauveteur secouriste à Alençon

page 10

Bien identifier les risques professionnels

L'identification des risques professionnels fait partie des obligations de chaque employeur. Ce travail doit aboutir à la mise en place d'actions de prévention pour réduire les risques, et favoriser le bien-être des salariés au travail.

Par exemple, lorsqu'une entreprise décide de déménager ou de réorganiser son espace, le chef d'entreprise doit en profiter pour réfléchir, en associant ses collaborateurs à la conception des locaux de travail, tout en tenant compte des contraintes de fabrication, d'accueil des clients, etc.

Que l'on soit dans un bureau, dans un magasin ou dans un atelier, la place de chaque élément est importante. Ainsi, faut-il prendre en compte les situations de travail (processus de réalisation, matériels et équipements, position de travail, etc.), les accès, les espaces de circulation intérieurs et extérieurs, et les besoins de communication entre les salariés pour la coordination des tâches.

En fonction de l'activité, une attention devra être portée au bruit occasionné par les machines, et à la manière dont il est possible de le réduire (insonorisation, acoustique, isolation d'une machine, etc.).

L'éclairage (naturel, artificiel, couleurs utilisées), l'ambiance

thermique (en fonction des saisons, mais aussi au regard des contraintes de l'entreprise) et la qualité de l'air (aération, ventilation) sont trois autres critères qu'il est nécessaire d'évaluer, et d'intégrer à la réflexion.

Ce travail et les actions menés tendent ainsi à réduire les risques, à prévenir les conséquences sur la santé des salariés (troubles musculo-squelettiques, maladies professionnelles, etc.) qui ont un impact sur le taux AT/MP (accidents du travail/maladies professionnelles) que paie l'entreprise.

La qualité des lieux de travail est un des thèmes abordés lors du salon *Préventica* qui se déroule chaque année. Cette manifestation regroupe un grand nombre d'exposants et propose de nombreuses conférences (management des risques, optimisation de l'outil de production, sécurité du bâtiment, etc.).

Vous souhaitez participer au salon *Préventica* de Rennes, les 18 et 19 mai : la CCIT d'Alençon tient à votre disposition des entrées.

Emmanuelle Bolay
bolay@alencon.cci.fr
Tél. : 02 82 82 82 69

Les établissements ornaïs dans le guide Michelin 2011



La nouvelle édition du Michelin est parue en mars. Pour l'Orne, 38 établissements sont mentionnés dans cette nouvelle édition contre 41 en 2010, soit 1 promu et 3 retraits :

- Au Petit Vatel, Alençon
- Hôtel des Ducs, Alençon
- Hôtel Mercure, Alençon
- Ibis, Alençon
- La Lentillère, La Lacelle
- L'Île de Sées, Macé
- Hôtel Ariès, Argentan
- La Renaissance-Arnaud Viel, Argentan
- Le Faisan Doré, Fontenai-sur-Orne
- La Tête au Loup, Le Pin-au-Haras
- Le Pavillon de Gouffern, Silly-en-Gouffern
- La Villageoise, Trun, Bagnoles-de-l'Orne
- Hôtel Le Bois Joli, Bagnoles-de-l'Orne

- Le Manoir du Lys, Bagnoles-de-l'Orne
- Les Camélias, Bagnoles-de-l'Orne
- Nouvel Hôtel, Bagnoles-de-l'Orne
- Le Roc au Chien, Bagnoles-de-l'Orne
- Le Normandie, Bagnoles-de-l'Orne
- O'Gayot, Bagnoles-de-l'Orne
- Bagnoles Hôtel, Bagnoles-de-l'Orne
- Auberge de la Mine, La Ferrière-aux-Étangs
- Auberge d'Andaines, La Ferté Macé
- Le Galion, Flers
- Le Berverl'inn, Flers
- Au Bout de la Rue, Flers
- Auberge des Vieilles Pierres, Flers
- Auberge du Relais Fleuri, Flers-de-l'Orne
- Au Bon Accueil, Juvigny-sous-Andaine
- Le Saint Pierre, Rânes
- Auberge Saint James, Aube
- Auberge de L'Ecuyer Normand, Chandai
- Le Dauphin, L'Aigle
- Le Dauphin, Moulins-la-Marche
- Le Relais de l'Abbaye, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois
- Le Relais Saint Louis, Bellême
- Hôtel du Tribunal, Mortagne au Perche
- Auberge des 3 J, Nocé
- La Croix d'Or, Le Pin-la-Garenne
- Le Château de la Grande Noë, Moulicent (Maison d'hôtes).

Joël Delaunay
delaunay@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 75

En bref

Nouveaux mandats pour 2 élus de la CCITA

Deux membres titulaires de la CCIT d'Alençon viennent d'être élus :

- Véronique Louwagie, comme conseiller général du canton de L'Aigle-Ouest, dimanche 27 mars,
- Jean-Luc Adda, comme président du Tribunal de commerce départemental d'Alençon, lundi 28 mars.

Un nouveau directeur à l'IRSAP

Emmanuel Hubert est directeur du Centre de formation d'apprentis IRSAP depuis le 1^{er} février 2011. Fort de son expérience de direction dans un organisme de formation du réseau des Maisons familiales rurales et de sa connaissance du territoire en tant que chargé de mission du pays bellémois, il est chargé de développer la filière des formations de services à la personne en étroite relation avec tous les professionnels secteurs.



Emmanuel Hubert,
directeur de l'IRSAP

Nicolas Rousseau
rousseau@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 86

Des changements pour les licences restaurant et vente à emporter

Jusqu'à la fin de l'année 2010, les restaurants, les débits de boissons à consommer sur place et les établissements de vente d'alcool à emporter étaient soumis à une obligation de déclaration fiscale, prévue à l'article 502 du code général des impôts. Le récépissé de déclaration fiscale, délivré par les services des douanes, attestait de l'accomplissement, par son titulaire, de la formalité déclarative, et formalisait l'entrée en exercice en faisant droit à la licence.

Depuis le 30 décembre 2010*, cette obligation de déclaration fiscale est supprimée (article 52 de la loi).

Aucune démarche déclarative à la recette locale des douanes n'est plus exigée des personnes désirant exploiter un restaurant ou un débit de boissons à emporter. Les débits de boissons à consommer sur place (cafés, brasseries, etc.), visés à l'article L. 3331-1 du code de la santé publique, demeurent, quant à eux, soumis à l'obligation déclarative auprès du maire (à Paris, le préfet de police) prévue à l'article L.3332-3 du même code.

Le projet de loi prévoit d'aligner les établissements de restauration et les commerces de vente d'alcool à emporter sur le régime déclaratif imposé actuellement



Les cafés, brasseries, etc. gardent une obligation déclarative auprès du maire.

Les professionnels qui auront ouvert un débit de boissons à emporter ou un restaurant entre le 30 décembre 2010 et la date effective d'entrée en vigueur des nouvelles mesures déclaratives bénéficieront d'un délai de deux mois pour déclarer leur activité auprès de l'autorité compétente.

Les intéressés peuvent continuer à s'inscrire au registre du commerce et des sociétés en étant, pour le moment, dispensés de justifier d'une démarche déclarative préalable. Ils auront à l'effectuer ultérieurement.

La réforme actuellement en cours n'exonère pas de l'obligation de procéder à l'enregistrement de l'exploitation au registre du commerce et des sociétés.

**date d'entrée en vigueur de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010*

Joël Delaunay
delaunay@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 75

Des marchés européens à la portée des entreprises

Entreprise Europe, service de la Chambre de commerce et d'industrie de région Basse-Normandie, est la porte d'entrée régionale pour accéder au réseau de la Commission européenne présent dans chaque région de l'Union européenne et d'autres pays partenaires. L'objectif de ce réseau est d'accompagner les PME dans leurs démarches d'internationalisation et d'accès à l'innovation. En Basse-Normandie, une équipe est à disposition pour aider en matière de :

- réglementation européenne ;
- accès aux marchés (recherche de partenaires commerciaux et technologiques, via une base de données euro-

péenne riche de 8 000 profils, veille marchés publics) ;

- innovation (transfert de savoir-faire, propriété intellectuelle, etc.) ;
- lobbying auprès des institutions européennes.

Et un accès aux financements européens pour vos projets.

Plus d'information : www.entreprise-europe-normandie-picardie.fr.

Marie-Pierre Seznec
marie-pierre.seznec@basse-normandie.cci.fr
Tél. : 02 31 54 40 43

Sites web ornaïs

Jean-Marc Sol



Créée en 1968 et située à Saint-Germain-du-Corbéis, l'entreprise Jean-Marc Sol déclina ses 4 domaines d'activité sur son site web : énergies renouvelables (installation de pompes à chaleur, panneaux solaires, chaudières à bois et poêles) ; chauffage (avec utilisation d'un logiciel d'étude thermique) ; salle de bain et sanitaire (baignoire - douche, hammam, baignoire balnéothérapie) ; électricité entretien et maintenance (interphone et vidéophone, ventilation mécanique, plancher chauffant, aspiration centralisée). www.jeanmarcsol.fr

E.D.M.I.



L'entreprise E.D.M.I. (Etude des matériaux et informatique) à La Madeleine-Bouvet est le concepteur du logiciel de calcul Structure Bois Bar2010. Elle est aussi co-rédacteur de la norme NFP21-110. Le site invite à se poser les bonnes questions et apporte des réponses ; il met à disposition l'interface de travail, des documentations et vidéos. Possibilité d'une démonstration à distance par Internet sur simple demande. www.bar-edmi.com

Perche Inform@tique

Installée à Mortagne-au-Perche et à Bellême, la société Perche Inform@tique vend, installe et assure la maintenance de systèmes informatiques. Elle configure et sécurise les accès à Internet en fonction des besoins de sa clientèle. L'entreprise conseille, vend et forme sur les solutions logicielles et matérielles, et conçoit des sites Internet. www.percheinformatique.com



Sécuriser les locaux de

Les locaux d'une entreprise abritent physiquement l'ensemble des informations sur lesquelles repose son activité. Quels sont les principaux risques, et quelle politique de sécurité faut-il mettre en œuvre pour les réduire ?



Maillons faibles en matière d'intelligence économique, les PME sont particulièrement vulnérables parce qu'elles cherchent à innover et à être efficace sans se préoccuper suffisamment de la protection de leurs savoir-faire, de leurs salariés, et...de leurs infrastructures.

Pourtant, bien des dirigeants sont étonnés de constater à quel point il est facile de pénétrer dans leur société sans être contrôlé à l'accueil, ou même sans y être introduit. Il faut le plus souvent que se produise une effraction et un vol pour décider de mettre en place un dispositif efficace.

La démarche de prévention

La démarche de prévention se décline trois étapes :

1 - Identifier les risques potentiels

- Les accidents ou les sinistres : incendie accidentel, explosion, dommage électrique, accident de voiture ou de camion, etc. ;
- Les risques liés à la sûreté et à la malveillance : intrusion, incendie volontaire, vandalisme, agression, vol, etc.

2 - Hiérarchiser les risques

Une fois analysés, les risques doivent être classés par ordre décroissant. Ce classement se détermine selon :

- leur gravité : estimée en fonction des incidences (coût, impact sur l'activité, l'image, etc.) ;
- la probabilité qu'ils se produisent, et qu'ils se répètent.

3 - Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de sûreté

Il s'agit de prendre les dispositions adaptées pour empêcher

toute personne extérieure de procéder à des actes malveillants, de pénétrer de manière illicite dans l'entreprise pour emporter des matières premières, saboter du matériel, voler des informations sensibles, etc.

Quelques exemples de solutions

L'approche sécuritaire repose sur :

- une délimitation efficace de l'enceinte de l'entreprise afin de réduire les possibilités d'accès seulement aux entrées autorisées ;
- une gestion adaptée et efficace de ces accès ;
- une surveillance des points névralgiques : service R&D, plateforme logistique, lieu de stockage des matériaux, etc.

L'accès de personnes étrangères à une entreprise peut se faire à trois niveaux :

1 - Intrusion sur le site

Le dirigeant a la possibilité de faire installer un grillage, ou élever un mur de protection. Pour mieux surveiller le site, il peut avoir recours à un gardien, et prévoir de la vidéosurveillance. Des éclairages à déclenchement automatique, placés dans des endroits bien choisis, ont souvent un effet dissuasif.

2 - Intrusion dans les bâtiments

Outre la pose de volets et de barreaux aux fenêtres, l'installation de systèmes d'alarme limite les intrusions. La prudence impose également de ranger dans un coffre ou une armoire forte, les documents et supports confidentiels.

l'entreprise

3 – Déplacements dans le site

Pendant ses heures d'ouverture, il est indispensable qu'à tout moment, une personne soit présente à l'accueil pour réceptionner les visiteurs, prévenir de leur arrivée, ou encore alerter sa hiérarchie en cas d'incident ou d'indice suspect.

Les visiteurs individuels

A l'accueil, l'hôtesse doit tenir un registre des entrées et des sorties des visiteurs. Il est recommandé que ce registre ne soit pas renseigné par les visiteurs eux-mêmes qui pourraient être tentés de le consulter.

L'accès dans les locaux de l'entreprise doit être réglementé en fonction des catégories de personnes (visiteurs individuels, livreurs, prestataires de services, etc.). Le port du badge avec le nom du collaborateur de l'entreprise qui reçoit le visiteur est indiqué, de même que l'instauration de codes pour pénétrer dans certaines parties plus sensibles des bâtiments (informatique, R&D, etc.). Lorsqu'un visiteur se présente à l'accueil, il convient qu'il ne puisse déambuler librement dans les locaux. Il doit donc être accompagné par quelqu'un de l'accueil, ou bien le collaborateur de l'entreprise avec lequel il a rendez-vous doit venir le chercher et le raccompagner.

Les visites de groupe

L'organisation des visites de groupe (journées portes ouvertes, tourisme technique et industriel, visite d'une délégation étrangère) doit être peaufinée car l'entreprise ne connaît pas systématiquement l'identité des visiteurs : badaud intéressé, ou concurrent déguisé en touriste discret ? L'opération portes ouvertes représente une opportunité pour un concurrent

avide de voir l'intérieur de la société. C'est aussi l'occasion de prendre contact avec certains salariés, et de repérer les plus influençables au cours d'une discussion.

Des réunions préalables permettront de ne rien laisser au hasard :

- définir les zones accessibles ou non au public, et les matérialiser ;
- signaler clairement les circuits de visite (même l'accès aux toilettes doit être balisé pour qu'un visiteur ne s'égaré pas à proximité du bureau d'études) ;
- mettre en place un protocole de surveillance et de sécurité ;
- lister les questions susceptibles d'être posées ;
- déterminer et former les cadres habilités à y répondre.

A retenir

La protection de l'entreprise est l'affaire de tous. Quel que soit le domaine d'activité de la société, le dirigeant ne peut à lui seul assurer une protection satisfaisante de ses locaux. Il convient de mobiliser les chefs de service, et de sensibiliser l'ensemble du personnel, tout en prenant les dispositions matérielles pour prévenir toute intrusion. Il demeure indispensable de procéder régulièrement à l'inventaire des biens et de tester le système sécurité pour détecter les failles éventuelles et s'assurer de son efficacité.

Brigitte Triquet
triquet@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 93

L'Etat s'engage auprès des entreprises pour prévenir les cambriolages

La sécurité des entreprises est une préoccupation constante pour l'Etat dans l'Orne. Les locaux industriels et commerciaux sont la cible de cambrioleurs attirés par les biens de consommation et autres matériaux ayant une valeur significative en terme de revente. Ils sont parfois l'objet de vols à main armée. Dans tous les cas, outre le préjudice pour l'entreprise et pour l'économie, ces méfaits sont la source de traumatismes humains qu'il importe de prévenir.

Les forces de sécurité du Groupement de Gendarmerie de l'Orne et de la Direction départementale de la sécurité publique sensibilisent déjà les entreprises, et apportent leurs conseils techniques en matière de protection des locaux. Face à ce phénomène, le Préfet vient d'engager une large démarche partenariale, dans tout le département, avec l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement les chambres de commerce et d'industrie territoriales de l'Orne. Cela doit permettre de dresser l'état des lieux



Le Lieutenant-Colonel Christophe Rayneau, du Groupement de Gendarmerie, Bertrand Maréchaux, Préfet de l'Orne et Bénédicte Vidy, Directeur départemental de la Sécurité publique de l'Orne, lors de la réunion d'échanges du 14 avril.

précis de la situation, et de mettre en place un plan d'action ciblé de prévention de ces cambriolages dans les zones d'activité et les secteurs professionnels les plus exposés de l'Orne.

Cette démarche, initiée à la préfecture le 14 avril par une large réunion d'échanges entre les acteurs de l'arrondissement d'Alençon, sera déclinée dans

ceux de Mortagne-au-Perche et d'Argentan dans les semaines à venir.

La sécurité est l'affaire de tous. Il est important que l'Etat, avec ses forces de police et de Gendarmerie, le monde économique avec les représentants de ses activités industrielles et commerciales, se mobilisent pour la faire progresser dans l'Orne.

Porte-parole des entreprises

Zoom sur une représentation

L'ADIL informe sur l'habitat

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) est un centre d'information sur l'habitat. Depuis sa création en 2001, la CCIT est un de ses partenaires. Olivier Hérout, membre associé, vient d'être désigné pour représenter la chambre. Il a participé à l'assemblée générale du 21 février.



Olivier Hérout accueilli par Gwenaëlle Nédélec, directrice de l'ADIL, qui répond à plus de 6 000 consultations par an.

CCIT d'Alençon : Quelle est l'offre de l'ADIL ?

Olivier Hérout : L'agence s'adresse à tous les publics : les familles, les jeunes, et aussi les professionnels. Les juristes de l'ADIL proposent un conseil complet sur le logement, gratuitement, avec des réponses neutres,

objectives et de qualité. L'ADIL appartient à un réseau national, agréé par le ministère chargé du logement. Les locaux sont situés rue Saint-Blaise, et des permanences se tiennent aussi régulièrement dans 7 villes ornaïses, dont 3 sur notre circonscription : La Ferté-Macé, L'Aigle et Mortagne-au-Perche.

CCITA : Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de services rendus ?

Olivier Hérout : Les personnes en situation de recherche d'un logement ont souvent besoin d'information à tous les stades et dans différents domaines : sur l'offre et le marché immobiliers, sur les données juridiques et financières, sur les réglementations et les normes concernant l'habitat, etc. Une location, et encore plus un achat d'appartement ou de maison constituent pour beaucoup un acte exceptionnel et complexe, qui engage pour longtemps. C'est pourquoi l'aide de l'ADIL peut s'avérer indispensable.

CCITA : Comment se positionne la CCITA par rapport à cet organisme ?

Olivier Hérout : Le lien CCITA / ADIL est naturel car de nombreux professionnels ressortissants de la CCITA sont directement concernés par l'activité de l'agence. On pense d'abord au secteur du

bâtiment, mais il y a aussi, les banques, l'assurance, les agents immobiliers et administrateurs de biens, dont je fais partie. D'une part, les prospects et les clients de ces professionnels bénéficient des services de l'ADIL. D'autre part, tous ces professionnels peuvent s'adresser directement à l'agence, ce qui est mon cas.

CCITA : Justement, comme agent immobilier, quelles sont vos activités avec l'ADIL ?

Olivier Hérout : L'ADIL est un précieux partenaire. Nous la consultons assez souvent en tant qu'intermédiaire entre le locataire et le bailleur. J'incite fréquemment mes clients à s'adresser directement à l'ADIL pour obtenir de l'information face au maquis des règles d'urbanisme, du financement des primo-accédants et des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). J'utilise personnellement l'observatoire des loyers privés et publics sur le secteur de la Communauté urbaine d'Alençon, qui me semble un outil intéressant. Je me sers également des brochures d'information relatives aux diagnostics obligatoires : énergie, risques, termites, etc.

CCITA : Quels seraient vos souhaits pour l'avenir ?

Olivier Hérout : Il me semble que le partenariat pourrait se renforcer autour des axes suivants :

- l'information des jeunes en apprentissage qui ont besoin d'hébergement temporaire en sachant que l'offre directe des internats des centres de formation d'apprentis est insuffisante,
- la création d'observatoires sur d'autres secteurs géographiques par exemple Domfront et La Ferté-Macé,
- l'accueil des nouveaux salariés et de leur famille dans le cadre d'implantation ou de développement d'entreprises.

Jean-Paul Vimont
vimont@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 90

La CCIA vous a représentés

Du 21 février au 20 mars 2011

Représentation par les élus de la CCITA

- 21 fév. : ADIL, conseil d'administration et assemblée générale, Olivier Hérout
- 24 fév. : soirée de l'excellence artisanale, Christophe Romet
- 25 fév. : Logis de l'Orne, assemblée générale, Jean-Michel Gentil-Martin, Patricia Valette
- 3 mars : UMIH, conférence de presse à Sées, Jean-Michel Gentil-Martin, Patricia Valette
- 4 mars : Office du tourisme du Pays d'Alençon, bureau, Jean-Michel Gentil-Martin

- 20 mars : portes ouvertes du CIFA TP, Jacques Ripaux

Représentation par les collaborateurs de la CCITA

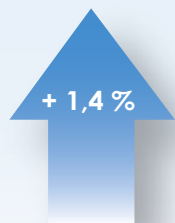
- 22 fév. : Pays d'Alençon, Comité local d'engagement
- 22 fév. : sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- 22 fév. : Fédération des Clubs logistiques de Basse-Normandie, conseil d'administration
- 23 fév. : inauguration Orne Expo d'Alençon
- 23 fév. : manifestation pour le départ de

- Mme Tilloy de Kéolis
- 24 fév. : pôle Services à la personne
- 25 fév. : Mission locale L'Aigle-Mortagne, conseil d'administration
- 25 fév. : plan local d'urbanisme de Sées
- 28 fév. : Centre de gestion agréé ornaïse, bureau
- 7 mars : Office du tourisme du Pays d'Alençon, assemblée générale
- 10 mars : Cercle des exportateurs de l'Orne
- 11 mars : CDC pays L'Aigle, réunion de travail « Attractivité emploi L'Aigle »
- 14 mars : Pays d'Alençon, Comité Leader
- 15 mars : Pays d'Ouche, Comité local d'engagement

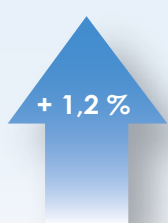
Brèves économiques

Evolution du chiffre d'affaires des commerces et services de l'Orne

Déc. 2009 /
déc. 2010



Janv. - déc. 2009 /
Janv. - déc. 2010



Source : Observatoire départemental du commerce et des services
Centre de gestion agréé Ornais, décembre 2010

Cette évolution est différente suivant les activités. Ainsi, on observe :

- une augmentation pour la charcuterie, la pâtisserie, l'alimentation générale, l'équipement de la personne, les bars-hôtels-restaurants, l'optique/lunetterie, et l'esthétique.
- une diminution pour la boulangerie-pâtisserie, la boucherie-charcuterie, l'équipement de la maison, la pharmacie, et la coiffure.

L'évolution du chiffre d'affaires des entreprises ornaises (+ 1,2 %) est légèrement inférieure à celle au niveau national (+ 1,3 %).

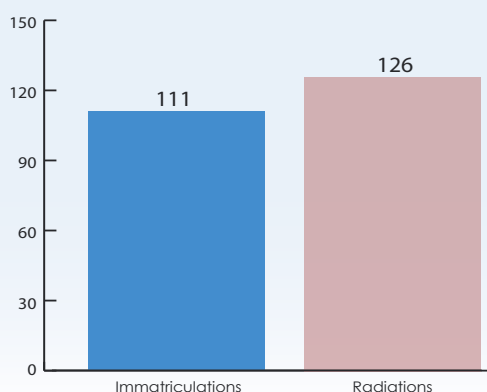
Indices des prix à la consommation de février 2011

Base 100 en 1998	Indices janvier 2011	Indices février 2011	Variation janvier / février 2011
Ensemble des ménages (tabac inclus)	121,79	122,36	+ 0,5 %
Ensemble des ménages (hors tabac)	120,32	120,90	+ 0,5 %
Ménages urbains (hors tabac)	120,24	120,77	+ 0,4 %

Source : Liaisons sociales, 16 mars 2011

Immatriculations et radiations sur la circonscription de la CCIT d'Alençon

(entre décembre 2010 et février 2011)



Source : CCIT d'Alençon, mars 2011

Taux d'occupation de l'hôtellerie bas-normande

	Basse-Normandie	Calvados	Manche	Orne
Taux d'occupation en décembre 2010	33,1 %	33,3 %	31,8 %	35,3 %

Source : Insee de Basse-Normandie, mars 2011

Indices des loyers commerciaux

Périodes	Indices
1 ^{er} trimestre 2009	102,73
2 ^{ème} trimestre 2009	102,05
3 ^{ème} trimestre 2009	101,21
4 ^{ème} trimestre 2009	101,07
1 ^{er} trimestre 2010	101,36
2 ^{ème} trimestre 2010	101,83
3 ^{ème} trimestre 2010	102,36
4 ^{ème} trimestre 2010	Non communiqué

Source : Insee

Cet indice est calculé sur une référence 100 au premier trimestre 2008. Sur un an, l'indice a connu une augmentation de 1,14 %.

Variation du chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction au 4^{ème} trimestre 2010

Secteur d'activité	D'oct. à nov. 2010	De nov. à déc. 2010	3 ^{ème} trim. au 4 ^{ème} trim. 2010
Industrie dont :	+ 2,8 %	+ 0,1 %	+ 1,2 %
Industrie manufacturière	+ 2,8 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %
Industries agricoles et alimentaires	+ 1,7 %	- 0,9 %	+ 1,9 %
Equipements électriques, électroniques, informatiques et machines	- 0,4 %	+ 0,1 %	+ 1,2 %
Matériels de transport	+ 7,5 %	- 2,9 %	- 0,7 %
Bois, papier et imprimerie	+ 1,0 %	0 %	+ 1,2 %
Chimie	+ 2,5 %	+ 8,6 %	+ 2,2 %
Pharmacie	- 0,4 %	- 1,5 %	- 1,4 %
Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	+ 0,7 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %
Métallurgie et produits métalliques	+ 1,8 %	- 0,8 %	+ 2,8 %
Construction	+ 1,6 %	- 1,1 %	+ 0,3 %

Source : Insee

De nombreux secteurs ont enregistré une augmentation du chiffre d'affaire au cours du 4^{ème} trimestre 2010 par rapport au 3^{ème} trimestre 2010, notamment l'industrie manufacturière, l'industrie agricole et alimentaire, ainsi que la métallurgie et produits métalliques.

Stratégie

Intégrer la responsabilité sociétale dans l'entreprise : un défi à relever

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est à la fois un concept et une pratique des sociétés intégrant volontairement des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et dans leurs relations partenariales. Un moyen d'accroître à la fois leur compétitivité et le bien-être de leurs salariés.

La responsabilité sociétale

Contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) consiste pour elles à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité afin d'adopter les meilleures pratiques, et de contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

L'expression « responsabilité sociale des entreprises » provient de la Commission européenne. Selon elle, le concept de RSE signifie essentiellement que les entreprises, de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes.

Ces dernières se composent des salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires, consommateurs et associations de consommateurs, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG), institutions, pouvoirs publics, collectivités territoriales, etc.

Une démarche qui se construit pas à pas

Plusieurs actions d'organismes visent à encourager les entreprises :

- au niveau international : le Global Compact (pacte mondial) lancé en 2000 par l'ONU en 1999 ; l'Organisation internationale du travail (OIT) ; l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

- au niveau communautaire : le Conseil européen de Lisbonne, le livre vert sur la RSE (18 juillet 2001), et la communication de la Commission du 2 juillet 2002 ; le rapport du Forum plurilatéral européen sur la responsabilité sociale des entreprises (octobre 2002 à juin 2004) ; l'Alliance européenne pour la responsabilité sociale des entreprises (lancée le 22 mars 2006).

- au niveau national : la RSE est identifiée comme un moyen privilégié pour inviter les entreprises à participer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ; un comité opérationnel issu du Grenelle de l'environnement a émis des propositions, au cours de l'hiver 2008, qui sont à l'origine du programme d'action prévu à l'article 53 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative au Grenelle de l'environnement.

Les 10 principes du Pacte mondial (Global Pact)

Droits de l'homme

- Principe 1 - Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international ;
- Principe 2 - Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Normes de travail

- Principe 3 - Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;
- Principe 4 - Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
- Principe 5 - Abolition effective du travail des enfants ;
- Principe 6 - Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Environnement

- Principe 7 - Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement ;
- Principe 8 - Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;
- Principe 9 - Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe 10 - Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le CIFA TP applique la démarche RSE

Depuis plusieurs années, la Fédération nationale des travaux publics promeut le développement durable auprès de ses adhérents. En construisant des infrastructures de transport, les entreprises du TP laissent une empreinte durable sur l'environnement. Leurs actions et leurs décisions s'inscrivent désormais dans une approche RSE qui consiste à préserver les ressources naturelles et le progrès social tout en continuant à créer des richesses.

La formation professionnelle ne peut être exclue de cette logique. Comme le précise Charles Aivar, Directeur du CIFA TP : « un centre de formation est indirectement une entreprise de travaux publics. En agissant sur les générations montantes, sa responsabilité est de sensibiliser les futurs professionnels et de soutenir cette approche auprès des entreprises de son secteur. »



Le CIFA TP sensibilise ses apprentis, futurs professionnels, à la démarche RSE.

L'engagement du CIFA TP dans cette démarche conduit l'ensemble des collaborateurs à prendre des décisions au regard des trois piliers du développement durable, à savoir : la contrainte économique, les conséquences sur l'environnement et le lien social.

Dernièrement, les enseignants avec leur encadrement ont du prendre une décision en tenant compte de ces critères. La demande consistait à disposer d'un engin de manutention sur chaque plate-forme professionnelle. Après concertation, il s'avère que cette solution aurait généré un coût d'investissement pour l'achat de deux nouveaux engins, une consommation d'énergie supplémentaire avec un impact sur l'effet de serre et enfin, en équipant chaque plate-forme pédagogique, le cloisonnement entre enseignants était renforcé.

L'équipe a donc renoncé à ce choix en mettant en place une organisation permettant de planifier les besoins, de façon à ce que chacun puisse disposer de l'engin au moment opportun. Avec cette gestion par anticipation des moyens logistiques, l'équipe consolide donc son esprit d'entraide et de travail collectif.

Brigitte Triquet
triquet@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 93

Les promotions des ventes

Les promotions se développent tout au long de l'année, mais doivent répondre à un certain nombre de conditions.

Les promotions consistent à proposer, pendant un temps relativement bref, une réduction de prix sur un ou plusieurs articles, dans l'objectif d'en accroître les ventes. Elles peuvent avoir lieu à tout moment dans l'année, et porter sur un article, une famille d'articles, plusieurs familles d'articles ou même sur la totalité du magasin. Durant des promotions, il n'est pas possible de revendre en dessous du prix d'achat.



Les promotions peuvent avoir lieu à tout moment dans l'année.

La publicité doit préciser :

- l'importance de la réduction, soit en valeur absolue, soit en pourcentage par rapport au prix de référence ;
- les produits, services ou catégories de produits/services concernés ;
- les modalités des avantages consentis ;
- la période, pour laquelle il existe deux possibilités :
 - soit l'opération de réduction de prix est encadrée entre 2 dates, et dans ce cas, les marchandises doivent être disponibles à la vente pendant toute la durée de l'opération ;
 - soit n'est mentionnée que la date de

début de l'opération et dans ce cas, doit figurer dans la publicité, ou l'importance des quantités offertes en début de promotion, ou la mention jusqu'à épuisement des stocks. Dans ce cas, la publicité doit cesser à l'épuisement des stocks.

Le prix de référence est le prix le plus bas effectivement pratiqué au cours des trente derniers jours précédant le début de la publicité. Attention aux promotions qui s'achè-

vent moins d'un mois avant le début des soldes (soldes d'été 2011 : du mercredi 22 juin au mardi 26 juillet inclus), le prix de référence des soldes devient le prix pratiqué durant les promotions. De même, attention aux promotions qui démarrent moins d'un mois après les soldes : le prix de référence devient le prix pratiqué durant la période de soldes.

Pour plus de renseignements, possibilité de télécharger la fiche pratique sur les promotions sur le site www.alencon.cci.fr.

Philippe Galéano
galeano@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 96

Principes et règles de la composition d'une carte de restaurant

La carte joue un rôle fondamental dans un restaurant. Bien conçue, elle est indiscutablement une source de profit. Elle reflète l'âme, la personnalité, l'ambiance, le service et le savoir-faire du ou des exploitants.

La méconnaissance, la sous-traitance de la fonction vente de ce support de communication expliquent sans doute qu'il existe encore beaucoup d'établissements où l'offre n'est pas mise en valeur tant sur le fond que sur la forme.

Or, il existe une panoplie de techniques, règles et principes de bon sens pour valoriser les créations de la cuisine.

La CCIT d'Alençon a édité une fiche pratique consacrée à la mise au point et à la gestion de la carte.

Ce document s'adresse aussi bien aux exploitants d'établissements de la restauration traditionnelle, que de pizzerias, crêperies, sandwicheries, bars et cafés

proposant ne serait-ce qu'un menu pour le déjeuner. Elle expose les grandes lignes en matière de conception, de mise en valeur, et dresse l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le plan technique de la réalisation. Elle aborde ainsi les règles et principes à respecter en matière de propositions, les parts fixe et variable, la variation possible du nombre de propositions, etc. Elle expose également la fixation des prix et les équilibres à prendre en compte au travers des principes « d'Omnès ». Après les prix, les techniques de la mesure des performances des ventes d'une carte sont traitées, ainsi que les sens de lecture.

Pour plus de renseignements, vous pouvez télécharger la fiche pratique sur la gestion d'une carte sur le site www.alencon.cci.fr.

Joël Delaunay
delaunay@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 75

Sites à visiter

Conseil d'analyse économique



Instance ayant pour mission d'éclairer les choix du gouvernement en matière économique, le Conseil d'analyse économique (CAE) propose un certain nombre d'articles, de rapports et de publications sur les thèmes suivants : Monnaie, finance – Travail, emploi – Europe, mondialisation – Entreprises – Croissance – Politiques publiques. Présentation, composition et fonctionnement du CAE. www.cae.gouv.fr

Thèses en ligne



Le serveur TEL (thèses-en-lignes) permet l'auto-archivage en ligne des thèses de doctorat et habilitations à diriger des recherches (HDR), documents importants pour la communication scientifique entre chercheurs. TEL rend rapidement et gratuitement disponible des documents scientifiques. Possibilité de déposer une thèse, de consulter des documents précis, et d'effectuer une recherche en texte libre avec tri des résultats, ou bien par titre, auteur, laboratoire, année de soutenance. <http://tel.archives-ouvertes.fr>

Organisation de coopération et de développement économiques

L'OCDE, dont la mission est de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social dans le monde, réalise et met à disposition de nombreuses publications : des études économiques, des analyses, des prévisions et recommandations de politique économique, ainsi que des statistiques, concernant ses 34 pays membres. www.oecd.org



Ressources humaines

Une formation Sauveteur secouriste du travail à Alençon

A la demande de plusieurs entreprises locales, la CCITA organise une formation Sauveteur secouriste du travail (SST). Elle sera animée par les sapeurs pompiers de l'Orne. La formation SST est obligatoire pour toute entreprise de plus de 20 salariés.



Une entreprise de plus de 20 salariés doit posséder un sauveteur par groupe de 20 personnes.

La CCITA observe et recueille des besoins en formation sur son territoire et propose donc aux entreprises de mutualiser des actions de formation afin d'optimiser les coûts liés à cet investissement. Les chefs d'entreprise sont donc invités à faire part des formations qu'ils envisagent afin d'étudier ensemble la possibilité de les mettre en place.

Le programme

Cette formation a pour objectif d'initier les collaborateurs aux premiers secours avec un programme basé sur les techniques du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) et des compléments adaptés au monde du travail :

- le sauvetage secourisme du travail,
- la recherche des risques persistants et la protection,
- l'examen de la victime et l'alerte,
- le secours,
- les risques spécifiques à la profession et à l'entreprise.

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Le Certificat de Sauveteur secouriste du travail

Pour valider cette formation, un Certificat de sauveteur secouriste du travail est délivré aux participants qui ont fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Pour que son certificat reste valide, le titulaire du SST doit suivre une formation continue dans les 12 mois qui suivent sa formation initiale.

Après la première formation continue, la périodicité des suivantes est fixée à 24 mois. Toutefois, l'entreprise qui le souhaite peut organiser une formation continue plus fréquente.

Une obligation réglementaire

Cette formation répond à l'obligation faite à toute entreprise de plus de 20 salariés de posséder un sauveteur par groupe de 20 personnes. Cette obligation est inscrite au Code du travail :

- Article R4224-14 - Créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)
Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
- Article R4224-15 - Créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008

- art. (V)

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
1° - Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
2° - Chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours, où sont réalisés des travaux dangereux.
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

- Article R4224-16 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise, sont adaptées à la nature des risques.

Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

La formation se déroule les **lundi 23 et mardi 24 mai** à la Chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Alençon.

Elle est proposée à un tarif de **115 € net de taxe par participant pour 2 jours de formation**. Ce tarif ne comprend pas les frais de restauration.

Il est conseillé de se renseigner auprès de votre OPCA afin d'étudier la possibilité de faire prendre en charge le coût de la formation et les frais annexes.

La formation est ouverte à 10 participants. Des places sont encore disponibles. Pour toute inscription ou demande d'information complémentaire, contacter :

Marie Chajai
chajai@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 68

Des études en langues au sein de l'ISF

Le Centre d'étude de langues (CEL) est le département linguistique du réseau des CCI. Créé en 1989 au sein de l'Institut Supérieur de Formation (ISF), le CEL offre tout le confort et la souplesse d'un partenaire de proximité conjugués à la force d'un réseau national (plus de 91 sites sur toute la France).



Le CEL met en place des formations en 8 langues pour les entreprises du département. Depuis 2010, en partenariat avec le Conseil des chevaux et le CLIC, le CEL organise des cours d'anglais dans le domaine équin au Haras du Pin en vue des Jeux Equestres Mondiaux de 2014 qui se dérouleront en Normandie. Spécialisé dans l'anglais technique et d'affaires, le CEL propose des solutions de formation en présentiel et à distance.

Avec un Espace langues à Damigny, équipé du logiciel Tell Me More et d'autres outils informatiques, le CEL organise des formations en « blended learning », une synergie de formation à distance avec des cours en présentiels.

Pour plus de renseignements contactez l'ISF, au 02 33 80 84 00, ou rendez-vous sur le site www.groupeisf.com.

Un club pour les professionnels des ressources humaines

Le Club RH ornaïsi a été créé en novembre 2009 à l'initiative des CCIT d'Alençon et de Flers-Argentan, et du groupement d'employeurs GE Progressis. Il est ouvert à toutes les personnes occupant des fonctions en lien avec les ressources humaines de l'entreprise, chefs d'entreprise, responsables de ressources humaines, chef du personnel, etc.

Dans un esprit de convivialité, l'objectif est de faciliter les échanges et les retours d'expériences entre acteurs de la politique sociale de l'entreprise. Cela leur permet d'aborder des cas rencontrés au quotidien, et de trouver des solutions adaptables à leurs problématiques en terme de gestion des hommes et des femmes de l'entreprise.

L'ensemble des participants contribue aux choix des thèmes abordés lors des rendez-vous fixés les 2^{ème} jeudis, tous les 2 mois. Ces thèmes sont animés par des consultants experts. Les membres du club organisent aussi des visites de leur entreprise.

Ces rencontres sont également l'occasion d'évoquer les nouveautés en terme de législation sociale, et de faire circuler des offres d'emploi et de partager des offres de compétences de candidats. En de-



Le club RH ornaïsi regroupe actuellement environ 80 entreprises du département.

hors de ces réunions, une veille juridique en réseau est aussi assurée. Aujourd'hui, le club compte environ 80 entreprises, tous secteurs confondus.

L'histoire du club RH ornaïsi

- Septembre 2009 : lancement du club avec la CCITA, CCITFA et GE Progressis.
- Novembre 2009 : 1^{ère} réunion à la CCITA avec une quinzaine de membres présents, définition des objectifs du club, des attentes des participants et des moyens d'animation du réseau.
- Avril 2010 : « Le Lean manufacturing » avec la visite de l'entreprise Bagster à La Ferté-Macé.
- Septembre 2010 : anniversaire du Club RH Ornaïsi à la CCITA : bilan 2009-2010, vernissage de l'exposition Aristide Boucicaut.
- Décembre 2010 : calendrier 2011 avec les

thèmes retenus et les visites d'entreprises à programmer, visite de l'ENSICAEN à Cagny et présentation de la formation Ingénieur Mécanique et génie des matériaux.

- Février 2011 : visite du Quai des Arts suivie des « Techniques d'entretien RH » à l'antenne de la CCITFA à Argentan.
- Avril 2011 : « Le transfert des savoirs et savoir-faire », et visite d'IMV Technologies à L'Aigle

A venir

- **Jeudi 9 juin 2011** : « La motivation des salariés » et visite d'Ariake à Alençon.
- **Jeudi 8 septembre 2011** : « Agir sur les situations en tension et la gestion du stress » à la CCIT de Flers-Argentan.
- **Jeudi 17 novembre 2011** : « Les Prud'hommes » à Argentan

Pour toute participation au Club RH ornaïsi, contacter :

Marie Chajai
chajai@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 68

Responsable innovation : un nouveau métier stratégique

L'innovation peut et doit être présente partout. En temps de crise, l'innovation est indispensable pour rebondir, mais son management doit être bien conduit. Réussir cette démarche vitale pour l'avenir suppose une organisation spécifique : le responsable innovation peut en être l'homme clé.

L'innovation : un travail d'équipe

Faire travailler ensemble les équipes est une condition préalable. L'invention en tant que telle ne joue que pour 5 % sur le résultat. 95 % de la réussite d'une démarche d'innovation viennent de la qualité de l'équipe constituée. Il ne faut donc pas laisser aux seuls ingénieurs la gestion de l'innovation, car ils auront tendance à rechercher la perfection technique. Cette perfection est rarement rentable, donc mieux vaut prendre une orientation très à l'écoute du marché, d'où l'association indispensable des services commerciaux et marketing, communication et de la direction dans les PME.

Le rôle du Responsable innovation

- Définit et pilote la politique recherche et développement.
- Gère et contrôle l'ensemble des paramètres (coûts, investissements, effectifs, stratégie, priorités).
- Encadre l'équipe recherche et développement.
- Assure la veille des nouvelles technologies, matières premières, nouveaux procédés.
- Participe à des salons professionnels ou à des contacts commerciaux.
- Travaille en lien avec les services marketing, le service commercial.

- Organise le programme des essais en atelier pilote et le transfert sur les équipements industriels.
- Procède à l'analyse des résultats.
- Rédige le bilan global sur la conduite des essais, les conclusions et les modes opératoires proposés.

La formation et l'expérience : un profil senior

Les responsables innovation ont en commun d'être des professionnels de haut niveau ayant une très solide formation initiale, comprenant un double, voire un triple cursus, de type ingénieur, plus école de commerce, plus formation artistique ou design, etc. Il faut aussi, une solide expérience professionnelle, réussie avec des réalisations exemplaires, d'une dizaine d'années. Enfin, un complément de formation sur la culture de l'innovation et sa mise en oeuvre, notamment gestion de projets et conduite d'équipes pluridisciplinaires peut s'avérer indispensable.

Ces professionnels qui maîtrisent parfaitement leur métier, sont très en phase avec les technologies nouvelles et avec les mutations en cours dans la société.

Jean-Paul Vimont
vimont@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 90

Rendez-vous de l'entreprise

CCIR Basse-Normandie et CCIT d'Alençon, partenaires du salon Dem@t-Tech

L'édition 2011 du salon Dem@t-tech se tiendra les 25 et 26 mai à la Halle aux Toiles et à l'Echangeur (Halle au blé) à Alençon.

En 2009, ce rendez-vous, organisé par l'Echangeur de Basse-Normandie, avait rencontré un public nombreux.



Dem@t-tech a pour objet de faire le point sur les grandes tendances de la dématérialisation, en profitant des connaissances des partenaires et des experts. C'est aussi une plate-forme d'échange nationale et européenne.

Le programme comprend en particulier :

- le mercredi 25 après-midi : une rencontre internationale entre entreprises étrangères et entreprises bas-normandes, animée par EEN (Entreprise Europe Network) et CCI régionale de Basse-Normandie).

- le jeudi 26 : des ateliers et démonstrations.

La CCI territoriale d'Alençon participera à cette rencontre. Le bureau d'enregistrement Chambersign de la CCITA animera un atelier sur les usages de la signature électronique.

Les 4 principaux partenaires sont : i2N (Innovations Numériques Normandes), Orne Développement, EBN (Echangeur de Basse-Normandie) et CCI régionale de Basse-Normandie, ainsi que les fondateurs d'EBN : le Conseil général de l'Orne, le Conseil régional de Basse-Normandie et la ville d'Alençon.

Pour des informations complémentaires, rendez-vous sur <http://demat-tech.com>.

Jean-Paul Vimont
vimont@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 90

Polymers Technologies ouvre les portes du marché marocain

Le salon industriel de la sous-traitance et des machines et équipements, SISTEP-MIDEST et MIMA, se tient du 17 au 20 mai au Maroc, à Casablanca.

Dans le même temps, des rencontres visant à établir un pôle d'excellence plasturgie, soutenu par Polymers Technologies, se déroulent à Tanger, les vendredi 20 et samedi 21 mai.

Dans le cadre d'une mission découverte et de prospection au Maroc, et en parallèle au salon, Polymers Technologies et ses partenaires proposent aux

entreprises ornaïses un programme adapté à leur démarche à l'international.

Les participants ont le choix entre 3 formules pour cette mission, selon leurs attentes (cf. tableau ci-dessous).

Pour plus d'informations sur ce programme de prospection au Maroc, contacter :

Olivier Bellet
bellet@alencon.cci.fr
Tél. : 02 82 82 82 72

Formule 1 : exposant au salon SISTEP-MIDEST ou MIMA à Casablanca	Formule 2 : rencontres à Tanger sur la création d'un pôle d'excellence plasturgie	Formule 3 : participation aux rencontres de Tanger + visite du salon de Casablanca
Départ le lundi 16 mai pour Casablanca. Salon du 17 au 20, soit 4 jours sur un stand individuel ou collectif selon le nombre de participants, au sein du pavillon français UBIFRANCE Retour 21 mai : Casablanca/Paris	Départ le jeudi 19 mai pour Tanger. Réunion le vendredi 20 mai, matin, avec les représentants de Renault Maroc, les équipementiers de rang 1 et/ou 2, et les partenaires du projet pôle PME-Pôle Excellence Plasturgie. L'après-midi, visite des zones franchises industrielles. Le samedi 21 mai, visite du port de Tanger et du site Renault. Retour 21 mai : Tanger/Paris	Départ le mercredi 18 mai pour Casablanca. Visite du salon à Casablanca le jeudi 19 mai, puis transfert à Tanger en fin d'après-midi. Ensuite, programme 2 (voir ci-contre) Retour 21 mai : Tanger/Paris
2 400 €	800 €	1 000 €

Participation Polymers Technologies par entreprise : 500 €

Interpack 2011, salon international de l'emballage

L'édition 2011 d'Interpack, le plus grand salon international dans le domaine de l'emballage, a lieu du 12 au 18 mai à Düsseldorf, en Allemagne. Cet événement, qui ne se déroule que tous les 3 ans, regroupe plus de 2 700 exposants, répartis dans 3 halls : « Produits », « Machines » et « Pharmacie ».

A l'occasion de ce salon, CCI International Normandie propose aux entreprises de la région une mission de prospection collective, les 16 et 17 mai.

Les participants profiteront durant 2 jours :

- d'une présentation du salon et du marché allemand,
- de rendez-vous personnalisés en « BtoB »,
- d'un accompagnement par des experts pays de CCI International et UBI-FRANCE,
- d'une logistique gérée, clé en main.

Pour tout renseignement, contacter :

Olivier Bellet
bellet@alencon.cci.fr
Tél. : 02 82 82 82 72

Agenda

ISFEO

- **Lundi 9 mai** : réunion ISFEO, à 17 h 00 à la CCIT d'Alençon

Olivier Bellet
bellet@alencon.cci.fr
Tél. : 02 82 82 82 72

Vie des clubs

- **Jeudi 12 mai** : réunion Essor MPI Orne Est, chez Matfer Industrie, à Longny-au-Perche

Françoise Hautant
hautant@alencon.cci.fr
Tél. : 02 82 82 82 82

Forum emploi

- **Jeudi 9 juin** : Forum emploi de 9 h à 17 h à la Halle au Blé, à Alençon : rencontres candidats / entreprises, conférences, témoignages. Inscription pour les entreprises auprès de :

MEFA
emploi-alencon@mefa.fr
Tél. : 02 50 90 42 00

Formation « Entretiens RH »

- **Jeudi 16 juin** : formation Techniques d'entretiens RH, avec le cabinet Montjoux Conseil

Nicolas Rousseau
rousseau@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 86

Cycle de conférences : Les Jeudis de l'économie

Pour apporter un éclairage aux chefs d'entreprise, la CCITA a lancé, en partenariat avec le MEDEF et la CGPME, un cycle de 7 conférences, au cours desquelles sont évoqués des sujets essentiels pour les entreprises : prévention des risques financiers et juridiques, développement, relations partenariales et management.

Les conférences, qui se déroulent jusqu'en octobre, associent à l'intervenant principal des témoins professionnels : chefs d'entreprise, banquiers, experts-comptables, avocats, juges, etc., choisis en fonction du thème. Gratuites, ces conférences ont lieu dans les locaux de la CCITA, de 18 h 30 à 20 h 00, un jeudi par mois.

Au programme

- 19 mai : *La relation banque / entreprise*
- 16 juin : *La responsabilité civile et pénale du dirigeant*
- 7 juillet : *Se développer à l'international : mieux aborder les marchés avec l'intelligence économique*
- 22 septembre : *Quel management pour demain ?*
- 20 octobre : *Le développement durable : contrainte ou opportunité commerciale*

1^{ère} conférence sur les perspectives économiques pour notre territoire

Ouverte par Luc Van Ryssel, vice-président de la CCIT d'Alençon et directeur de Matfer Industrie, la première conférence Perspectives économiques pour notre territoire, organisée jeudi 24 mars, a permis de dresser un tableau macro économique des perspectives conjoncturelles pour 2011 et d'approcher celles de notre territoire.

Dans cet esprit, Franck Feltz et Franck Buchmuller, CM/CIC Gestion, ont dressé un tableau des prévisions mondiales, suivi des perspectives françaises. A cette occasion, ils ont mesuré l'impact sur ces prévisions, des événements survenus depuis le début de l'année.

Yves Schmitz, directeur de la Banque de France, à Alençon, a ensuite esquissé un tableau économique bas-normand. Sur ces perspectives, Sébastien Retaux, In Extenso, et Eric Nicolas, Crédit Mutuel, ont porté leur regard de conseillers, tandis que des chefs d'entreprise ont apporté leur témoignage.

Brigitte Triquet
triquet@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 93

Foires et salons

Sélection des manifestations du 1^{er} au 30 juin 2011.

Les informations annoncées ne sauraient être exhaustives, et les dates de manifestations sont susceptibles d'être modifiées. Avant de vous déplacer, pensez à les vérifier, en n'oubliant pas de demander si les manifestations sont réservées ou non aux professionnels.

Alimentation, restauration

- **Oh my food !** un salon pour apprendre à se nourrir, 17-19 juin, Paris
- **Vinexpo**, salon international des vins et spiritueux, 19-23 juin, Bordeaux

Arts graphiques, édition

- **Graphitec**, le salon de la chaîne graphique, 7-10 juin, Paris



Banque, assurance

- **Salon gestion finances**, 21-22 juin, Paris

Culture, loisirs

- **E3 – Electronic Entertainment Expo 2011**, salon des loisirs interactifs et des logiciels éducatifs, 14-17 juin, Los Angeles (Etats-Unis)
- **Mondial du modélisme**, 16-19 juin, Paris

- **Game Fair**, salon de la nature, de la chasse, de la pêche et des loisirs de plein air, 17-19 juin, Chambord

- **Salon international de la Maison de poupée**, 19 juin, Paris

Développement durable

- **Salon des acteurs de la filière énergie et de l'éco-efficacité**, 7-9 juin, Strasbourg
- **Intersolar**, salon professionnel des technologies solaires, 8-10 juin, München (Allemagne)

Esthétique

- **Make-up Paris**, salon du maquillage, 23-24 juin, Paris

Industries

- **Salon international de l'aéronautique**, 20-26 juin, Paris

Management, RH

- **Salon européen de l'ingénieur**, 7 juin, Paris
- **Cadres & co**, salon de recrutement des cadres, 8 juin 2011, Paris



Manifestations multisectorielles

- **Foire internationale d'Alger**, 1^{er} juin, Alger (Algérie)

Transport, logistique

- **Parkopolis**, rencontres internationales du stationnement et de la mobilité, 15-16 juin, Paris

Hélène Klein
klein@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 43

Mouvements

Mouvements de fonds

Du 21 février au 20 mars 2011, parus au BODACC. Source Tribunal de commerce d'Alençon.

BRISSET BENOIT	Aigle (L')	Don ou legs	Café, bar, épicerie, presse
HATET SEBASTIEN	Aigle (L')	Création	Travaux agricoles, entretien de parcs et jardins
LETEURTRE MARIANNE	Aigle (L')	Achat	Débit de boissons, restaurant
CENTRE DE L'HABITAT	Alençon	Création	Travaux de maçonnerie, charpente, isolation
LIVAROT PIZZA	Alençon	Création	Restauration rapide, pizzeria, boissons
LP COIFFURE	Alençon	Achat	Coiffure mixte, vente de produits capillaires
SN ASSYLIA	Almenèches	Création	Tous travaux de peinture
GUIBERT EURL	Aspres (Les)	Création	Vente de matériel de chasse et de pêche
EDERY JEAN-DAVID	Bellême	Transfert	Revente d'objets mobiliers
WEBER DOMINIQUE	Bellou-le-Trichard	Création	Brocante
HDI RESEAUX	Bellou-sur-Huisne	Transfert	Vente et location de matériel informatique
TRANCHANT MORGAN	Bellou-sur-Huisne	Création	Entretien de parcs et jardins
LA-HAUT SUR LA COLLINE	Boissy-Maugis	Création	Bar à vin, restaurant, cave, épicerie fine
POUSSIER CHANTAL	Boissy-Maugis	Reprise	Peinture en bâtiment, revêtement
JOURDHEUIL MAXIME	Bretoncelles	Création	Entretien d'espaces verts, vente et création de clôtures
ZAMBO FLORENT	Bretoncelles	Création	Travaux agricoles
DOMINIQUE BEE SARL	Ceton	Création	Tous travaux du bâtiment
COUTEL JEAN-CLAUDE	Damigny	Achat	Distribution en dépôt-vente de revues, magazines, jeux
R'COIF	Echauffour	Apport	Coiffure mixte, vente de produits capillaires
AUTOMOBILES FERTOISES	Ferté-Macé (La)	Achat	Mécanicien, garagiste, vente et réparation de véhicules
REBOLLO SYLVIA	Ferté-Macé (La)	Achat	Prêt-à-porter, retouches
AZ COM NORMANDIE	Gacé	Achat	Vente de fournitures de bureau, papeterie, informatique
BOTTERMAN CELINE	Gacé	Don ou legs	Fabrication de présentoirs et outils publicitaires
MARINHO DA COSTA S. JOSE	Gauville	Achat	Café, snack, épicerie fine
TANGUY LUCILE	Longny-au-Perche	Création	Coiffure mixte, soins esthétiques
DEMOLITION TRAVAUX PUBLICS	Lonrai	Création	Location de véhicules de démolition
LE BROC CAFE	Marchemaisons	Création	Bar restaurant, grill, vente à emporter
SACCOMANDI ELOISE	Merlerault (Le)	Achat	Café restaurant
MUTALIB MERGYUL	Mortagne-au-Perche	Création	Maçonnerie, menuiserie
GATIEN FREDERIC	Mortrée	Création	Plomberie, chauffage, installation et dépannage
N.F.A	Moulicent	Création	Gardiennage, surveillance d'immeubles
BLANCHON STEPHANE	Neuilly-le-Bisson	Création	Electricité générale
BEG PASCAL	Nonant-le-Pin	Création	Epicerie, détail alimentaire
LANOS JEAN-NOEL	Orgères	Création	Menuiserie, plaquiste, enduit
PHARMACIE DU PROG'RAI	Rai	Création	Pharmacie
SECRETAIN ANABELLE	Rémalard	Création	Retouches sur tous vêtements et vente d'accessoires
LEROY BRIGITTE	Roche-Mabile (La)	Achat	Alimentation, épicerie, tabac
MOUSSET JEAN PAUL ET FILS	St-Germain-de-Marti.	Apport	Menuiserie, ébénisterie
LE YEARLING	Sées	Achat	Débit de boissons, sandwiches, jeux
SF BLOODSTOCK LLC	Survie	Création	Reproduction de chevaux de course
SB INVEST	Tellières-le-Plessis	Création	Prise de participation dans toutes sociétés
GUL AUTOMOBILE	Valframbert	Création	Négoce de véhicules automobiles

La liste des mouvements de fonds vous permet d'être au courant de l'évolution économique de votre secteur.
Pour tout renseignement complémentaire juridique, www.infogreffe.fr

Création et extension de grandes surfaces

Avis des Commissions départementales d'aménagement commercial de l'Orne (CDAC) et des départements limitrophes, qui autorisent ou refusent les projets de création ou d'extension de grandes surfaces. (La CCIT d'Alençon ne fait plus partie de cette commission qui comprend principalement des élus locaux).

Saint-Langis-les-Mortagne

- Extension de l'hypermarché à l'enseigne Super U, d'une surface de vente supplémentaire de 3 000 m², située route d'Alençon, déposée par la SAS PERDIS. Avis défavorable de la CDAC de l'Orne du 18 mars 2011.

Liquidation de stocks

Gacé

- du 11 avril au 4 juin 2011 pour cessation d'activité : « BIO et DIVERSITES », boutique épicerie bio, cadeaux et déco – 19, Grande Rue



Transcommerce



Alimentaire

- 613C1137 – **Supérette-alimentation générale** - 9 places de parking, relais Poste, presse, dépôt de gaz, charcuterie à la coupe, 4 meubles frais, 3 congélateurs, 1 frigo à boisson. Le tout en très bon état. Réserve, grande chambre froide, bureau, pièce cuisine, toilettes et douche. Possibilité de faire les tournées. Véhicule camion boxeur. Fermé le mercredi et dimanche après-midi. Prix 95 000 €. Contact : Me De Vlieghe Sylvie (Tél. 02 33 34 80 33)

Bar-restaurant-hôtel-hébergement touristique

- 613H0698 – **Café restaurant brasserie** - Café situé sur une place principale, dans une sous-préfecture. Terrasse de 25 m², salle de jeux. Activité de restauration à développer. Logement F5. Contact : SCP Laforêt-Gervais-Decaen (Tél. 02 33 85 11 60)

Non alimentaire

- 612C1139 – **Presse-bimbloterie-jeux-loto** - Très bon emplacement dans une galerie marchande. CA 202 000 €. Commissions 108 000 €. Fermé le dimanche. Contact : Lair Immobilier (Tél. 02 33 28 20 20)

Paroles d'entreprise

Atemax poursuit son développement de manière responsable

Gilles Cogny est directeur de l'usine et centres de collecte d'Atemax Ouest, à Saint-Langis-lès-Mortagne. L'entreprise, partie prenante du territoire tant aux niveaux économique, qu'environnemental et sociétal, a connu au cours des dernières années une forte évolution, et reste tournée vers l'avenir.



Atemax tient à tenir son rôle d'entreprise responsable, par l'adoption de norme ISO, ou par l'intégration de la démarche RSE.

CCIT d'Alençon : Atemax est une entreprise phare de notre circonscription. Pouvez-vous néanmoins nous la présenter dans le contexte de 2011 ?

Gilles Cogny, directeur usine à Saint-Langis-lès-Mortagne : Atemax, issue de Caillaud, fait partie du groupe Akiolis. Deux établissements sont situés à Saint-Langis : Atemax et Soleval. Avec les sept centres déportés, l'ensemble représente 215 salariés, dont 116 à Saint-Langis.

CCITA : Quels sont vos métiers ?

Gilles Cogny : Nos métiers sont la collecte, la transformation et la valorisation de sous-produits animaux de catégories 1 et 2, et de déchets organiques. Nous traitons de l'ordre de 250 tonnes par an qui proviennent surtout du secteur agricole et des abattoirs, mais aussi des boucheries charcuteries. Nous fabriquons des farines et des graisses énergétiques que nous revendons par exemple aux cimentiers.

Nous produisons aussi du minerai gélatine pour l'industrie alimentaire et la pharmacie.

CCITA : En matière d'environnement, quelle démarche suivent le groupe Akiolis et le site de Saint-Langis ?

Gilles Cogny : La crise de la vache folle en 1996 a entraîné une forte évolution de la réglementation. Dans ce contexte, et depuis 2004, nous sommes certifiés ISO 14001 par Veritas, et nous nous appliquons en permanence à suivre strictement les normes en vigueur.

CCITA : Quelles sont vos préoccupations en matière de recrutement ?

Gilles Cogny : Pour les métiers du transport, on peut recruter assez facilement. Pour ceux de la conduite d'appareils de production chimique, il faut repérer des personnes et assurer leur formation. Pour les métiers de la maintenance à dominante mécanique, les recrutements doi-

vent être bien anticipés, car les compétences locales sont plus rares, et il faut du temps pour faire venir de l'extérieur.

CCITA : L'entreprise s'est beaucoup investie pour intégrer la démarche Responsabilité Sociétale de l'entreprise (RSE). Quel est votre bilan ?

Gilles Cogny : Atemax tient à assumer sa responsabilité sociétale d'entreprise. Elle contribue à l'emploi en étant attentive à des recrutements locaux. Elle valorise les déchets de la filière agro alimentaire. Elle recherche la maîtrise de tous ses rejets en eau, et aussi des odeurs. Des investissements lourds ont été réalisés pour y arriver. Sur le point olfactif, il y a des résultats tangibles et objectifs mesurés par un observatoire. C'est un paradoxe que la baisse du nombre de séquences de rejets d'odeurs ne soit pas perçue par certains, les Mortagnais de longue date le savent bien ! Pour autant, nous continuons la démarche de progrès, notamment avec l'appui d'un chercheur en chimie appliquée de l'Université de Rennes.

CCITA : Quelles sont les perspectives du groupe Akiolis, alors que nous sortons progressivement de la crise de 2009 ?

Gilles Cogny : Le groupe Akiolis comprenant plusieurs sociétés avec une grande dispersion territoriale, la politique sociale du groupe évolue fortement pour plus de solidarité entre les équipes. Nous sommes en démarche de construction d'un groupe national performant et homogène, avec des bases solides pour notre développement futur.

Contacts CCITA

Siège de la CCITA

• Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30, et de 14 h 00 à 17 h 30
12 place du Palais - BP 42 - 61002 Alençon Cedex
cci@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 82 82 82 - Fax : 02 33 32 10 16

Antenne de Mortagne-au-Perche

• Mardi et jeudi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
• Lundi, mercredi et vendredi, sur rendez-vous
Maison de la Formation - Rue F. de Boyères
61400 Mortagne-au-Perche
mortagne@alencon.cci.fr - Tél. : 02 33 83 95 32 - Fax : 02 33 83 10 61

Antenne de L'Aigle

• Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 h 00 à 17 h 30
• Le matin et le mercredi, sur rendez-vous
Place Fulbert de Beina - 61300 L'Aigle
penven@alencon.cci.fr
Tél. : 02 33 24 19 37 - Portable : 06 13 45 84 42

Antenne de La Ferté-Macé

• Permanence jeudi après-midi, sur rendez-vous
Immeuble Score - ZI Beauregard
Route d'Argentan - 61600 La Ferté-Macé
Tél. : 02 33 82 82 82

www.alencon.cci.fr